

AMP/RM

MINISTÈRE
DE
L'ÉDUCATION NATIONALE.

ÉTAT FRANÇAIS.

BEAUX-ARTS.

DIRECTION
DES
SERVICES D'ARCHITECTURE

BUREAU
DES
MONUMENTS HISTORIQUES
ET
DES SITES.

ARRÊTÉ.

Le Ministre de l'Éducation nationale,

Inventaire des Sites
dont
la conservation présente
un intérêt général.

Vu la loi du 2 mai 1930 concernant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4 ;

~~Sur la proposition de la Commission départementale des monuments naturels et de sites et~~ Vu l'arrêté du 10 Aout 1942 pris par application de la loi du 11 Juillet 1942

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

Est inscrit sur l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général l'ensemble formé à LIMOUX (Aude) par :

- la Place du Maréchal Pétain (parcelle 405) son sol, ses arbres, les quatre fontaines d'angle ainsi que l'amorce des rues d'angle notamment des rues St. Martin du Pont Neuf, de la Trinité, pour le sol .
- Les immeubles bâtis (façades, élévations et toitures) y compris les couverts

150-646-J. 4843-42. [36292-1]

bordant la place et les rues d'angle
au Nord-Ouest, Nord-Est et Sud-Est et
cadastrés au plan communal sous les
n° 320.à.325.329.330.333.381.406.409.à.414
420. 460. 462 à 466 .

Les propriétaires sont indiqués sur la
liste annexée au présent arrêté ./.

ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour
les archives de la préfecture, au Maire de la commune de **LIMOUX**
et aux propriétaires intéressés
qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son
exécution.

Paris, le

12 Mars 1943

Par délégation,

**Le Conseiller d'Etat
Secrétaire Général des
Beaux-Arts :**

L. Hauteceur

Pour ampliation

h
Le ~~Ch~~ef du Bureau des Monuments historiques
et des Sites,

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE
ET
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

(DIRECTION DU PATRIMOINE)

LISTE
DES IMMEUBLES PROTÉGÉS
AU TITRE DES LÉGISLATIONS
SUR
LES MONUMENTS HISTORIQUES
ET SUR LES SITES
DANS LE DÉPARTEMENT DE L'AUDE

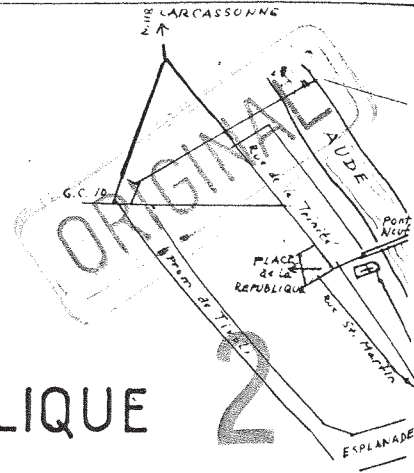
(ARRÊTÉE AU 15 FÉVRIER 1981)

Limoux. —

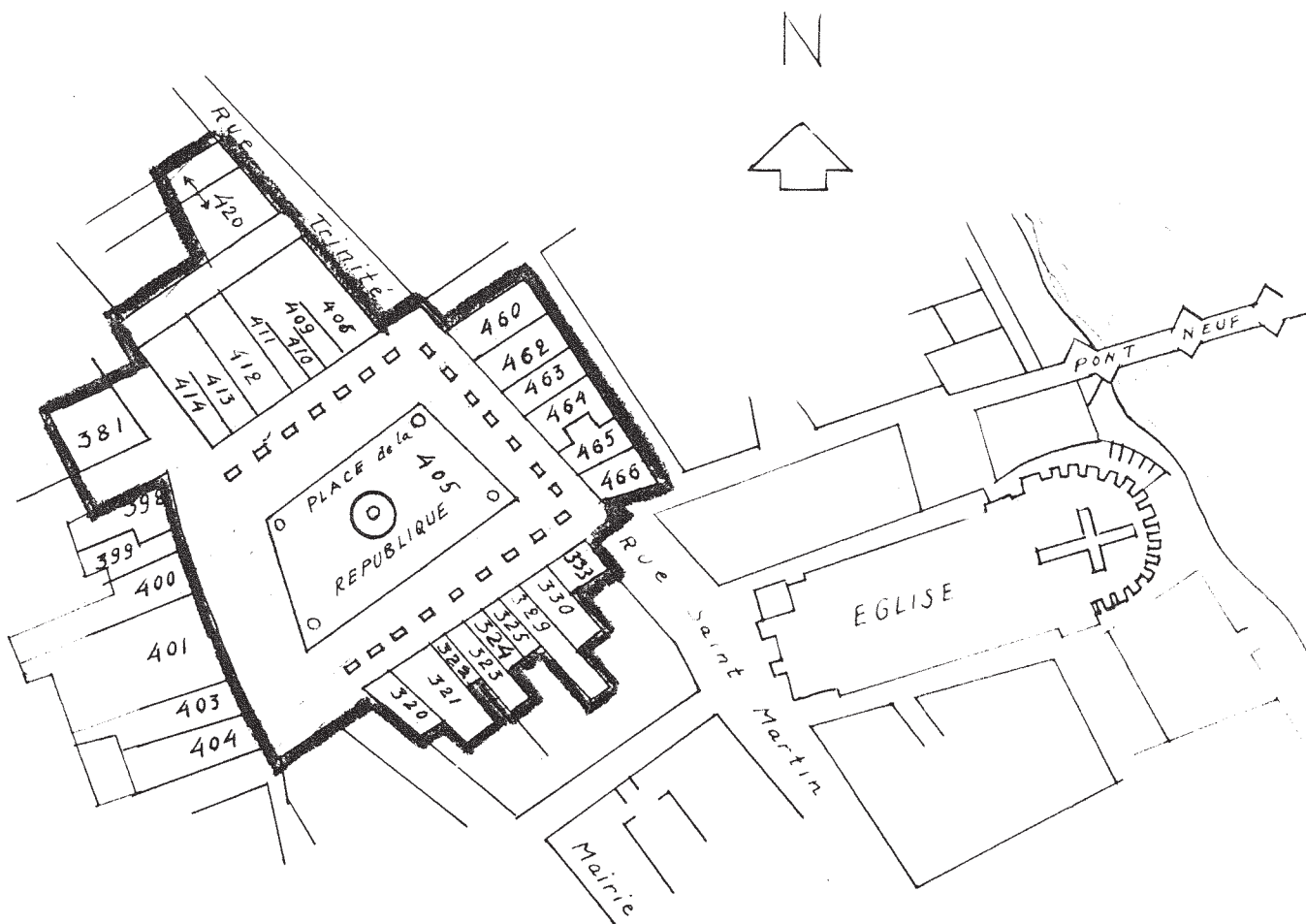
— Place de la République (parcelle n° 405), son sol, ses arbres, les quatre fontaines d'angle ainsi que l'amorce des rues d'angle, notamment des rues Saint-Martin, du Pont-Neuf, de la Trinité, pour le sol, immeubles bâtis (façades, élévations et toitures) y compris les couverts bordant la place et les rues d'angle au nord-ouest, nord-est et sud-est (parcelles n°s 320 à 325, 329, 330, 333, 381, 406, 409 à 414, 420, 460, 462 à 466 du cadastre) [*S. Ins.* : 12 mars 1943].

AUDE LIMOUX

ARROND^T: CHEF-LIEU



LA PLACE DE LA REPUBLIQUE



Partie inscrite

Echelle : 1/1250

- Est inscrit sur l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général l'ensemble formé à Limoux (Aude) par :

- la place ^{de la République} du ~~Marechal Pétain~~ (parcelle 405) son sol, ses arbres, les quatre fontaines d'angle ainsi que l'amorce des rues d'angle, notamment des rues St-Martin du Pont-Neuf, de la Trinité, pour le sol.
- les immeubles bâtis (façades, élévations et toitures) y compris les couverts bordant la place et les rues d'angle au nord-ouest, nord-est et sud-est et cadastrés au plan communal sous les N° 320 à 325, 329, 330, 333, 381, 406, 409 à 414, 420, 460, 462 à 466.

Arrêté du 12 Mars 1943